

**ORDONNANCES ÉDICTÉES PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
LOBSTER CLAM AND JAM**

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement a édicté, lors de sa séance extraordinaire du 18 mai 2016, les ordonnances nécessaires en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), du Règlement d'urbanisme (01-280, chapitre IV, article 531) afin d'autoriser l'installation de bannières, et du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), afin d'autoriser la tenue de l'événement « Lobster Clam and Jam » sur une partie du site du parc de l'ancienne-cour-de-triage le 29 mai 2016 de midi à 21 h.

Ces ordonnances sont édictées dans l'éventualité ou l'événement, initialement prévu le 22 mai 2016, est reporté au 29 mai 2016 en cas de conditions météorologiques défavorables.

Ces ordonnances sont disponibles pour consultation au Bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

Montréal, le 19 mai 2016

Pascale Synnott, avocate
Secrétaire d'arrondissement